

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 18 Juin 1829.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. MM. les créanciers du Sieur Albert Stouki père, ci-devant meunier à Serrières, sont avertis que M. le Maire de Neuchâtel a fixé une nouvelle journée au Mercredi 24 Juin courant, à 9 heures du matin, pour suivre aux errements du décret dudit Stouki. Donné au greffe de Neuchâtel, le 16 Juin 1829.

F.-C. BOREL, greffier.

2. Le Gouvernement ayant accordé le décret des biens de Siméon L'Écuyer, de Hauterive, y demeurant; M. de Merveilleux, conseiller d'Etat et châtelain de Thielle, a fixé la journée de ce décret au Vendredi 3 Juillet prochain. En conséquence, tous les créanciers du dit L'Écuyer sont péremptoirement assignés à comparaitre dans la maison-commune à St. Blaise, le dit jour, dès les huit heures du matin, par-devant mon dit Sieur le Châtelain et les Juges-égaux par lui nommés, pour y faire inscrire leurs titres et soutenir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de St. Blaise, le 1^{er} Juin 1829.

J.-F. DARDEL, greffier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

3. Le public est informé que M. le Baron de Chambrier, chevalier de l'ordre de St. Jean, conseiller d'Etat et Procureur-général de Sa Majesté, exposera en mises franches et publiques, les récoltes en foins et regains, par parcelles, 1^o de deux vergers gras, situés à Boudevilliers; 2^o d'un dit à la Jonchère, appelé le closel Rollin; 3^o d'un dit à Fontaines, dit au Breuil; 4^o et enfin, d'un pré situé rière Engollon, lieu dit aux Prises. Les amateurs de ces récoltes sont invités à se rendre le Mardi 23 Juin courant, sur les 9 heures du matin à Boudevilliers, sur les 9 1/2 heures à la Jonchère, sur les 10 1/2 heures à Fontaines, et à 1 1/2 heure à Engollon, où les échutes de ces mises auront lieu sous les conditions favorables qui seront lues. Donné à Valangin, le 12 Juin 1829.

Par ordonnance, BREGUET, greffier.

4. Ensuite de permission obtenue, des mises de plantes de sapin sur pied, dont le plus grand nombre propres pour échelas, bardeaux et planches, et d'une certaine quantité de toises de bois, même essence, auront lieu le Mardi 7 Juillet prochain, dès 8 heures du matin, sur les montagnes de M. le Comte de Pourtalès, aux Combes et Rouxmaillard, rière Couver.

5. Ensuite de permission obtenue, le Sieurs J.-G. Kramer, maître boulanger, et Durs Knochel, maître meunier, exposeront en vente au plaid à Boudry, le Samedi 27 Juin courant, dès les dix heures du matin, les immeubles qu'ils ont acquis de J.-J. Schanzlin et de sa femme née Schweyer, qui consistent: 1^o en une maison située dans la ville de Boudry, près du Temple, renfermant un emplacement de boulangerie, avec la moitié d'un jardin derrière. 2^o Un morcel de vigne rière Cortailod, lieu dit au haut des Chavannes, contenant environ 3/4 d'ouvr. 3^o Un morcel de terrain en nature de plantage, situé à Chasselas, de la même contenance que le précédent. 4^o Un autre morcel de vigne au territoire de Bevaix, d'environ 1 ouvr. Les acquéreurs paieront le prix de leur acquisition, la moitié dans un an, et l'autre moitié au bout d'un an: le tout aux conditions qui seront lues et en fournissant les sûretés convenables.

6. M. d'Ivernois, conseiller d'Etat, régisseur de Fontaine-André, exposera à l'enchère, Vendredi 26 Juin 1829, à 10 heures du matin, en ouverte Justice à St. Blaise, les dimes en grains de Voëns et d'Enges, séparément, aux conditions ordinaires qui seront lues préalablement. Donné à Neuchâtel, le 8 Juin 1829.

D'IVERNOIS.

7. Un domaine situé aux Prises, au-dessus de Cottendart, appelé la petite Gilliéron, d'un abord facile et à quelques minutes en-dessous de la grande route du Val-de-Travers, consistant en 26 1/2 poses de terrain en verger, près champs, dans le meilleur état de culture, avec deux bâtimens remis à neuf, renfermant de bons logemens, granges, écuries et remises. Son revenu annuel est de 28 louis. Il sera exposé en vente dans l'étude du notaire Clerc à Neuchâtel, le Jeudi 25 du présent mois de Juin, à onze heures avant midi, p. la somme de 900 louis, compris vins et étrennes, et en sus de cette

somme il sera abandonné au plus offrant et dernier enchérisseur. — Le même jour et à la même heure, Samuel Gilliéron, propriétaire du domaine ci-dessus, exposera également en vente, environ 10 hommes de vigne lieu dit au Villaret soit en Celarn, en bien bon état, et qui sont cultivés à moiteresse, toutes fournitures à la charge du cultivateur. Ils seront mis en prix à 150 louis, et en sus de cette somme abandonnés au plus offrant. Henri Bourquin, fermier domaine, fera voir les lieux aux amateurs.

A VENDRE.

8. Chez J. Dorn, à la Croix-du-marché, mouselines imprimées et indiennes de Mulhouse, dites du pays en 5/8 aune de large, à 7 batz l'aune et en sus; en 3/4 aune large à 10 1/2 batz l'aune et au-dessus; côte-palis en soie, dit en coton, barège, alépine, gaze et lustrine anglaise pour deuil, marceline en couleur et en noir, taffetas, gros de Naples et levantine noire, crêpe navarin; en commission, des mi-soies à des prix très-bas; guingans anglais de 1 1/2 bz. l'aune et en sus, dits français; tulle-bobin, percales, nansou, mousseline, organdis et basin anglais et suisse, piqués, couvertures de lits en piqué de diverses grandeurs; toiles de ritte, dites rousses à 150 et 168 batz la pièce de 35 à 36 aunes, dites mi-banches à 6 batz l'aune; schirtings à 6 1/2 l'aune et en sus, autres toiles de coton de différentes largeurs et qualités; cotonnes p. habillement et p. lit, moiré, escot et mérinos vert; étoffes d'été pour habillemens d'homme, telles que circassiennes en 5/8 et 3/4 larges, péruviennes, drap césan, lasting royale, triège russe à l'aune et par-pièce de 5 aunes p. 30 batz et en sus, piqués p. gilets de 8 à 10 bz. le devant de gilet, autres étoffes pour gilets; draps de diverses qualités, schalls divers, longs et carrés, en bourre-de-soie et en laine, fichus crêpe de Chine, crêpe brésilien et autres trop longs à détailler. Ensuite d'arrangemens pris avec une maison de Lille, il va être muni d'échantillons de toiles de Flandre et de nappages, sur lesquels il prendra des commissions, par pièce, à des prix avantageux.

9. Oranges à 15 batz la douzaine, citrons à 10 1/2 batz idem; pâtes assorties de Berne et d'Italie; vin de Malaga et rum de la Jamaïque; chez Ph. Suchard, confiseur.

10. Pierre Lombard, fabricant de parapluies, ci-devant à la Grand'rue, informe le public et particulièrement ses pratiques, que son magasin est actuellement sur le Pont-des-boutiques, et qu'il est des mieux assorti en parapluies et parasols dans les genres les plus nouveaux, ainsi qu'en couvertures de laine et de coton de diverses qualités. Il est aussi très-bien assorti en baleines de toute espèce: le tout au plus juste prix. Il se recommande en même tems aux personnes qui auraient des rhabillages à lui faire faire, et les assure qu'elles auront lieu d'être satisfaites à tous égards.

11. Un bureau à deux corps, une pendule, trois marmites de différentes grandeurs, une poissonnière, 2 rafraichisseurs, 6 tonneaux de différentes grandeurs, une table de 9 pieds, en sapin, vernie, avec 2 bancs, un fourneau en fer-blanc, un saloir, une bouilloire (cocasse). S'adr. à la veuve Favarger, rue des Epancheurs.

12. Une bonne vache qui doit faire son veau vers le 5 Juillet prochain. S'adr. à M. Petitpierre-Rougemont, à St. Aubin.

13. M. Auguste Wittnauer, venant de transporter son magasin au bas de la maison de M. J.-J. Bouvier, rue des Moulins, prévient en même tems qu'il vient de recevoir d'Angleterre diverses étoffes pour habillemens d'été, principalement des guingans très-beaux et de dernière mode, des toiles en coton p. chemise ou autre usage, dans toutes les qualités, cravates blanches et en côte-palis écossais, gilets d'un très-joli goût, etc., à des prix avantageux.

14. Pour cause de départ, deux chevaux de cabriolet, bai-marron, âgés de 4 à 6 ans, que l'on pourra essayer, soit à Villars, près Constantine, soit à Portalban. S'adresser directement à M. Charles de Sybourg, officier de lanciers pensionné, au dit Villars.

15. Au-dessous du prix courant, de beau fil de ritte de différentes qualités, provenant d'un établissement de filature. La vente s'en fera chez Mme Bovet-Bonhôte, aux Terreaux, les Lundis 15, 22 et 29 Juin, de 9 heures à midi.

16. Le Mercredi 1^{er} Juillet, jour de la foire de Neuchâtel, on mettra en vente, au bas des Terreaux, une ânesse accoutumée à la selle et au bât, qu'on céderait, faute de place, au prix de deux louis; et une autre ânesse de 13 mois, qui sera pareillement cédée au prix de cinq gros-écus.

17. Une commode à deux corps, une grande armoire à deux portes, une cage neuve p. serin, une pendule jolie et bonne, une sonnette de moyenne grandeur, linge de malade et autre, bonnets p. femme, souliers p. jeunes filles, etc. S'adr. à Eward, 1^{er} étage maison neuve, faubourg du lac.

18. Une pièce de poirier très-saine, de 10 pieds de longueur, ayant 1 pied 8 pouces d'épaisseur au petit bout, et 2 pieds au gros bout. S'adr. à Nicolas Chautems, à Mur, qui en fera un prix raisonnable.

19. Sous de favorables conditions, la récolte en herbe de trois poses de champ, lieu dit à Rosé et à la Maitreta, et celle d'un pré d'environ 12 faux, situé aux Prés-devant. Plus, deux chars à bœufs, deux charrues, une herse et quelques chaînes. S'adresser à la veuve de Henri Colin, à Corcelles.

20. Les récoltes en foin de 7 1/2 faux en un mas, rière Chuffort; de 4 poses, en 4 pièces, sous Wavre, et de 4 poses, en 4 pièces, outre Thielle. S'adresser au receveur Matthey, à Cornaux.

21. Un bureau, avec dessus pour bibliothèque à porte vitrée, pupitre à plusieurs petites layettes et commode à trois grands tiroirs. S'adresser rue des Moulins n^o 130.

22. Chez M. Michaud-Mercier, quelques pièces basins anglais et suisse, de diverses largeurs et qualités, qu'il cédera à très-bas prix; encore quelques pièces sirzaccas des Indes et dosotis chaîne double. Il a reçu un nouvel envoi de Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti-scorbutique. Il a toujours le dépôt d'eau de corm, si connue pour arrêter les violens maux de dents et en fixer la carie. Likaoiak pour fortifier les cheveux et empêcher leur chute, résiné admirable importée de Chine.

23. De belles ruches assorties, à L. 14 de Suisse la douzaine, et séparément, à un prix proportionné. S'adr. à M. Lambelet, régent, à Onens.

IMMEUBLES.

24. L'hoirie de J.-B. Persoz vendra une maison située dans le village de Cressier, composée de deux logemens, une cave p. y loger 90 bossés, emplacement p. pressoirs, une remise à côté, et un jardin devant la dite maison; plus, un petit bâtiment à côté, à l'usage d'un vigneron, et place p. y loger du fourrage pour trois pièces de bétail. Un pressoir de 50 gerles, un légre de 11 bosses environ, et un dit de 6 bosses neuf et bien aviné. La vente aura lieu à l'auberge de la Couronne, le Mardi 23 Juin, à une heure après midi.

25. (Ou à amodier.) Une maison au centre du village de Saules, au Val-de-Ruz, ayant un appartement, grange et écurie, avec un petit jardin et un verger qui joint la dite maison, d'environ une pose, de bon rapport, avec des arbres sus-assis en pleine vigueur. S'adr. pour voir ces immeubles, au Sieur David Lorimier, à Villard, qui indiquera le prix et les conditions.

ON DEMANDE A ACHETER.

26. Un exemplaire de *Clavis Homerica*, édition de Zurich, 8 vol. 8^o. S'adr. à M. Chatelain-Petitpierre.

A LOUER.

27. Pour la belle saison, à proximité de la ville, un logement de quatre chambres, avec cuisine, cave et autres dépendances; soit une ou deux chambres au gré des amateurs. S'adresser au bureau d'avis.

28. Pour la belle saison, par mois ou à l'année, une jolie chambre sans meubles. S'adresser à Henri Erbaud, fermier de la Goulette, près St. Blaise.

29. Pour la foire, un magasin à l'entrée des boutiques de la foire, maison de M. Borel-Favarger, sur la Place. S'adr. au propriétaire, ou à M. Junod-Borel.

30. Pour la saison des bains du lac, quelques chambres meublées. S'adr. à C.-F. Wülliomenet, aubergiste et confiseur, à Auvignier.

AVIS DIVERS.

- 31. Un beau et vaste magasin. S'adresser à Mlle Louise Guyenet, vis-à-vis le bureau des Postes.
- 32. Pour les foires, une boutique à la Croix-du-marché. S'adr. à Clottu, orfèvre.
- 33. Pour la prochaine foire de St. Jean, un magasin garni de tablars, banché et pupitre, situé sous l'ancien Trésor. S'adr. à M. Michaud-Mercier, qui est chargé de le remettre.
- 34. Pour la foire de la St. Jean et les suivantes, un magasin dans la maison de M^{me} Boyer, sur le Pont-des-boutiques. S'adr. à Dl. Chautems.
- 35. De suite, une ânesse fraîche et son ânon. S'adr. au bureau d'avis.
- 36. De suite ou pour la foire, une chambre meublée, ou un petit logement, chez M^e Phillipin-Gigaud.
- 37. Pour la prochaine foire de Juillet, un magasin dans la maison de M. le ministre Monvert, sur la place des Halles. S'adr. à M. Ulric Verdan-Cornaz.
- 38. Pour la foire, la boutique au plain-pied de la maison de M. le maître-bourgeois de Pury, rue de l'hôtel-de-ville, occupé jusqu'à-présent par M. Tschaggeny.
- 39. Pour la St. Jean, un beau magasin situé près de la Croix-du-marché; et pour Noël, dans la même maison, un premier étage composé de quatre chambres avec dépendances. S'adr. au Docteur Touchon.
- 40. De suite ou p. la St. Jean, un appartement au haut de la Grand'rue, p. une ou deux personnes seules et sans enfans. S'adr. à Ch^e Naguel, à l'Ecluse.
- 41. Pour la St. Jean, un petit logement composé d'une chambre, d'une cuisine et d'un petit galetas. S'adr. au Sieur Frédéric Louis.
- 42. De suite, un emplacement propre pour un vendage de vin, que des personnes s'offrent en même tems de desservir. S'adr. au bur. d'avis.
- 43. Pour la St. Jean, au mois ou à l'année, au centre du village de Bevaix, une maison de maître composée de plusieurs pièces, avec beau jardin, grange et écurie contigus. S'adr. à M. Justin Comtesse, aubergiste, à Bevaix.

ON DEMANDE A LOUER.

- 44. Pour quelques années, un logement rapproché du centre de la ville. Le ménage de deux personnes, qui désire pouvoir l'occuper de suite, désire aussi que ce soit un premier ou un second étage, composé de deux ou trois chambres, d'une cuisine, d'un réduit, et place pour mettre le bois. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

- 45. Un homme qui parle, lit et écrit le français, l'allemand et le hollandais, porteur de bons papiers et connaissant parfaitement le service, désire trouver une place chez des personnes qui voyagent, service dont il s'acquittera sous tous les rapports à leur entière satisfaction. S'adr. au bureau d'avis.
- 46. Une jeune fille âgée de 23 ans, désire se placer, soit comme bonne d'enfant, soit comme cuisinière d'un petit ménage. S'adresser p. de plus amples renseignemens, à M^{me} de Marval-Meuron, à Voëns.
- 47. On demande pour le domaine de Greng, près Morat, deux fermiers, bons agriculteurs, l'un pour une ferme d'environ 135 poses de terre, et l'autre pour une d'environ 55 poses. Ces terres, en vergers, champs, prés irrigués et artificiels, sont dans le meilleur état de culture. On fera un bail de neuf ans, qui commencera par l'année 1831. Il est inutile de se présenter sans les meilleurs témoignages de bon comportement et sans pouvoir fournir des garanties suffisantes. S'adr. p. connaître les conditions, au château de Greng, et à Neuchâtel à M. Clerc, notaire.
- 48. On demande, pour la St. Jean, une bonne d'enfant d'un âge posé, et qui ait déjà l'habitude de soigner des enfans: le gage sera proportionné au mérite. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

- 49. Perdu, Jeudi 8 Juin, de Neuchâtel à Bevaix, une tabatière noire, portant sur le couvercle, dans un médaillon, deux colibris. On prie de la rapporter, contre bonne récompense, au bureau de cette feuille.
- 50. Il s'est égaré, à une lessive qu'on a eue la semaine dernière à la buanderie près des bains neufs, une chemise de femme marquée R. S. n^o 8. On prie la personne qui pourrait en donner des indices, de s'adresser à Françoise Claparède née Tisch, en face du Temple-neuf, qui récompensera.
- 51. On a perdu, Jeudi soir 11 courant, dans la rue du faubourg du lac, 5 livraisons des Leçons de MM. Cousin et Guizot. M. Terrisse prie la personne qui les aura trouvées, de les lui remettre, contre récompense.
- 52. Le jour de la revue du Bataillon de Boudry, il a été déposé sur un char un havresac militaire; le propriétaire de ce sac est invité à le réclamer, en le désignant et contre les frais, chez le Sieur Isaac-Henri Colin, à Corcelles.

53. M. Frédéric-Louis Vuillemin, à la Ferrière, établi, en Janvier 1826, curateur à son cousin Maximilien, fils de feu Pierre-Frédéric DuBois, de la Chau-de-Fonds, fait savoir au public qu'il a placé son pupille chez M. Abram-David L'Eplattenier, aux Geneveys-sur-Coffrane, et qu'il tiendra pour nuls tous les marchés qui seront contractés avec lui et toutes les confiances qui lui seront faites, sans avoir obtenu la ratification du curateur.

54. Un jeune homme de 19 ans, qui a fait ses humanités grecques et latines, et qui est en état d'enseigner les mathématiques, ainsi que les principes de la langue allemande, désire trouver une place d'instituteur, soit en ville, soit dans une famille à la campagne: il serait fort accommodant pour les conditions. M. le ministre Mercier fournira sur sa moralité les renseignemens les plus favorables.

55. On demande à emprunter trois à quatre mille louis sur hypothèque au canton de Vaud. S'adr. à Jossaud, agent de change légal de Neuchâtel.

56. MM. les propriétaires de vignes et de terrains en culture, sont prévenus que la Société d'assurance mutuelle suisse continuera d'assurer contre la grêle les divers récoltes en vin, blé, etc., conformément à ses statuts dont on peut prendre connaissance auprès du greffier de Neuchâtel, commissaire de la Société p. le district de Neuchâtel, et chez MM. les commissaires des autres districts du pays, qui donneront aussi communication du résultat des comptes et des indemnités payées en 1828. L'utilité générale de cet établissement étant suffisamment connue, on se dispense d'entrer dans d'ultérieurs détails pour engager MM. les propriétaires à assurer leurs récoltes.

57. MM. les tireurs qui désireraient, pour se rendre au tir fédéral à Fribourg, se joindre à la bannière de la Compagnie des Fusiliers de Neuchâtel, sont prévenus qu'elle partira avec la députation de cette Compagnie, le Jeudi 25, de grand matin. Ils voudront bien se faire inscrire, avant le Lundi 22, chez M. Favarger, Capitaine de Carabiniers, qui leur fera part des arrangements qui ont été pris.

58. M. de Félice, fermier des bains d'Yverdon, a l'honneur de prévenir le public et notamment Messieurs les Médecins, qu'outre les bains et douches d'eau minérale hydro-sulfureuse, qu'il a déjà annoncés dans le n^o 16 de cette feuille et dans le n^o 31 de la Gazette de Lausanne, on trouvera chez lui des appareils complets pour l'administration des bains de vapeurs de toute espèce. Ces appareils qui, de même que ceux de l'hospice cantonal, ont été établis par un artiste distingué de Lyon, sur le modèle de ceux inventés et employés par M. le D^r Rapou, se composent: 1^o d'un cabinet pour étuves, soit bain à l'orientale; 2^o d'une douche de vapeur aqueuse émolliente, aromatique ou autre; 3^o d'une douche de gaz hydro-sulfuré; 4^o d'un bain par encaissement p. l'administration des vapeurs humides simples ou composées, dans lesquelles on plonge à volonté tout le corps, la tête exceptée, ou seulement un seul membre; 5^o enfin, d'un autre bain par encaissement p. l'administration des vapeurs sèches non respirables. L'expérience de plusieurs années, confirmée dernièrement dans l'hospice cantonal par MM. les Docteurs Perret et Mayor, prouve l'efficacité des vapeurs dans les flegmasies, le rhumatisme, la goutte, toutes les maladies chroniques de la peau, telles que dartres, teigne, gale, ulcères, les maladies lymphatiques, les engorgemens glanduleux et autres, les tumeurs blanches, les affections des os, les névroses diverses, la paralysie, les maladies vénériennes, etc. etc.

59. La place de régent de la première classe du Collège de Neuchâtel étant devenue vacante par la retraite honorable de l'instituteur distingué qui l'occupait depuis 34 ans, ceux qui seraient disposés à la postuler sont invités à s'annoncer, d'ici au 1^{er} Juillet prochain, à M. le ministre Thiébaud, inspecteur des écoles publiques de cette ville, et à lui communiquer tout ce qu'ils croiront nécessaire pour se faire connaître et appuyer leurs prétentions, la Commission d'éducation se réservant de fixer ultérieurement les conditions d'un concours, s'il y a lieu, d'après la nature des offres qu'elle recevra, et le nombre ou la qualité de ceux qui les feront. Cette place, à laquelle est attaché un honoraire fixe de 100 louis d'or neufs par an, soit L. 1600 de Suisse, payable par trimestre, et sans aucun casuel, assujettit actuellement à 28 heures de leçons publiques par semaine, consacrées à la lecture et à l'interprétation d'auteurs latins et grecs, aux antiquités, à la prosodie, à des exercices de composition tant dans ces deux langues que dans la langue française, en un mot, aux études classiques qui terminent les humanités et précèdent immédiatement celles qui se font dans les auditoires de belles-lettres et de philosophie. Mais ce nombre d'heures sera très probablement réduit dans

la nouvelle organisation qui se prépare pour le collège. On souhaite que le régent qui sera nommé puisse commencer ses fonctions à la rentrée qui suivra les vacances d'été, c'est-à-dire, dès la mi-août de cette année.

60. La régence de l'école publique de Valangin devenant vacante au 1^{er} Novembre de cette année, l'examen pour la repourvue de ce poste a été fixé au 26 Juin courant. Les fonctions auxquelles le régent est appelé, sont: de tenir l'école toute l'année de huit heures du matin à midi, d'une heure à quatre de l'après-midi, à l'exception de la soirée du Samedi, de quatre semaines de vacances et de quelques autres jours mentionnés dans le règlement, et de donner des leçons de 6 à 8 heures du soir pendant les mois de Décembre, Janvier et Février. Il est en outre chargé des oraisons funèbres, des fonctions de lecteur et de chantre dans l'église, du sonnage des cloches p. le service divin, les enterremens, et les assemblées de Justice et de Communauté. Son paiement consiste en un logement, un jardin et une autre portion de terrain, douze louis de fixe et un muids de froment par année; 4 toises de sapin et 400 fagots que la Commune lui fournit annuellement, 24 batz pour le semestre d'été, 16 batz pour le semestre d'hiver, qu'il retire de chaque enfant d'habitans qui fréquente l'école, 7 batz par mois de chaque enfant d'habitans qui profite des leçons du soir, et quelques autres bénéfices détaillés dans le règlement. Les aspirans devront s'adresser, avant l'examen, à M. Henriod, past^r à Valangin. Il est inutile de se présenter sans de bons témoignages. On ne leur accordera point de journée.

16. La noble Grand'rue des Hôpitaux de cette ville offre en prêt une somme de L. 840 de ce pays, moyennant bonnes sûretés. S'adresser à M. F^s-L^s Borel, du Petit-Conseil.

62. On demande à emprunter, sur bonnes sûretés, la somme de 25 louis. S'adr. au bureau d'avis.

Changemens de Domicile.

63. C.-F. Wuilliomonet, confiseur, prévient les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, que depuis quelques semaines il a transporté son établissement dans le bas de la maison des Vingt-deux Cantons à Auvernier, auquel il a joint celui de pâtisserie, qu'il a pratiquée pendant quelques années avec sa mère, où il s'efforcera derechef de mériter et de gagner la préférence que l'on daignera lui accorder, tant par une grande propreté, que par une qualité supérieure des marchandises de sa fabrication et par la modicité de ses prix. — Outre ces deux branches, il a l'honneur d'annoncer qu'il dessert l'auberge des Vingt-deux Cantons, et que tant par son activité que par ses bas prix, il cherchera à se rendre recommandable.

Départ de voitures.

64. Du 15 au 20 Juillet prochain, il partira une bonne voiture p. Francfort, Leipzig, Dresde, Posen et Troppau; et à la fin du dit mois, une autre p. Francfort, Cassel, Hanovre, Hambourg et Lubeck. Pour des places vacantes, s'adresser à Pierre Gaschen, voiturier, près la Place-d'armes.

65. Jean Scherret, voiturier, partira à la fin du mois de Juin p. Carlsruhe, Francfort, Mayence, Cologne et la Hollande. Les personnes qui désireront profiter de cette occasion sont priées de s'adresser à M. Schaumberger, rue des Bouchers, n^o 95, à Berne.

TAXE DES VIANDES, dès le 4 Mai 1829.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 9 1/2 cr. | Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 8 1/2 cr. | Le mouton à 9 1/2 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, à 5 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 11 Juin.

Froment	Pémine bz.	22 1/2 à 23 1/2
Moitié-blé	—	18 à 20.
Mécle	—	16 1/2
Avoine	—	9 1/2
Orge	—	12 à 13 1/2
Epeautre	le quintal L.	11 : 5 à 11 : 10.
Seigle	id.	—

2. BASLE. Au marché du 12 Juin.

Epeautre, le sac . fr.	17, 2 bz. à 21, 5 bz.
Seigle	10.
Orge	11.
Il s'est vendu . . 1143 sacs froment et épeautre.	
Reste en dépôt . . 27 —	
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.	

3. BERNE. Au marché du 9 Juin.

Froment	Pémine . . bz.	20.
Epeautre	—	18 3/4 à 21 1/2
Mécle	—	13 à 14 3/4
Seigle	—	11 à 13 1/4.
Orge	—	10 à 10 1/2
Avoine	le muid . .	82 1/2 à 94.